

Assises : le bijoutier niçois avait reçu une balle en plein front

Dans un contexte très particulier, s'ouvre aujourd'hui devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, le procès de trois présumés braqueurs de bijouterie. Chargés de juger ces jeunes issus de quartiers difficiles, les jurés populaires auront en mémoire le sanglant hold-up intervenu un mois et demi plus tôt à Nice. Agressé et frappé, un bijoutier avait tiré sur les malfaiteurs qui s'enfuyaient à moto, tuant l'un d'eux. Menacé de prison, il avait reçu de très nombreux appuis. Une manifestation de soutien avait été organisée pour dénoncer la montée de la criminalité.

Alors que l'émotion n'est pas encore retombée, le braquage de « Sable et d'Or », intervenu le 25 novembre 2010 à Nice, est donc examiné par la cour d'assises. Cette fois-ci, c'est le bijoutier qui a reçu une balle en plein front et qui a miraculeusement survécu. Vers 10 h 15, Damien Regairaz venait de servir un client. En réalité un malfaiteur qui, en sortant, n'avait pas claqué la porte, empêchant le système de verrouillage de s'enclencher. Deux inconnus entraient alors dans le commerce. Dépouillé sous la menace d'une arme d'un lot de bijoux estimé ultérieurement à 38 000 euros, Da-



Sur son lit d'hôpital, le bijoutier avait reçu la visite du directeur de cabinet du préfet. (Photo Frantz Bouton)

mien Regairaz s'empoignait avec un voyou. Celui-ci le faisait chuter à terre avant de tirer dans sa direction et de l'atteindre au front.

L'ombre d'une affaire récente

Sept mois plus tard, trois suspects étaient arrêtés par la brigade de répression du banditisme. Accusé d'avoir tenté de tuer le bijoutier à l'aide d'une arme de calibre 22 long rifle, Sophien Ben Abdelafou, alors âgé de 20 ans, niait toute participation au hold-up. « Il n'est jamais entré dans cette boutique de l'avenue de la Californie » plaide aujourd'hui son avocat, M^e Bernard Ginez. « Il espère que les débats permettront de l'innocenter ». En garde à vue, Marouane

Loghmani, 22 ans, avouait être celui ayant laissé la porte ouverte. Il jurait « avoir été embarqué dans une affaire l'ayant totalement dépassé ».

« Son rôle était très secondaire » souligne son conseil M^e Jean-Louis Paganelli qui redoute cependant la sévérité des jurés, en raison du « mauvais contexte ».

Sans doute un huis clos

Le dernier suspect reconnaissait « avoir brisé les vitrines et embarqué les bijoux dans un sac de sport ». Incarcéré pendant cinq mois, ce mineur était libéré le 9 novembre 2011 sous contrôle judiciaire. Cela ne l'empêchait pas d'attaquer un an plus tard, une bijouterie

de l'avenue de la République à Nice. Ce qui lui valait en septembre dernier, quatre ans de prison assortis d'un mandat d'arrêt. Car il avait pris, entre-temps, la poudre d'escampette après avoir été élargi à la suite d'un vice de forme détecté par son conseil, M^e Adrien Verrier.

Peut-être réfugié en Tunisie, son pays d'origine, le fuyard sera donc absent à la barre. Son âge, 17 ans et demi, à l'époque de « Sable et d'Or », oblige à juger l'ensemble des accusés devant la cour d'assises des mineurs. Sans doute à huis clos. Prévus sur cinq jours, les débats pourraient s'achever dès jeudi.

JEAN-PAUL FRONZES
jpfonzes@nicematin.fr